

Québec, le 28 juillet 2020

Monsieur Philippe Chabot
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds
405, rue Principale
Saint-Jacques-de-Leeds (Québec) G0N 1J0

Monsieur le Maire,
Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'audit effectué par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées, des constats de non-conformité aux dispositions légales et réglementaires relatives à la gestion contractuelle ont été relevés. Les contrats visés sont :

- Fréchette LGL, Division de SNC-Lavalin inc., contrat octroyé de gré à gré en 2001 (montants facturés de 2007 à 2015) pour l'assistance technique comportant une dépense totalisant 217 167 \$, taxes non incluses.

Compte tenu du montant total payé à ce fournisseur, la Municipalité se devait de procéder par demande de soumissions publique avec utilisation obligatoire d'un système de pondération et d'évaluation des offres.

- Les Laboratoires Shermont inc., contrat octroyé de gré à gré en 2010 pour la caractérisation environnementale complémentaire pour l'ensemble des rues couvrant le secteur urbain totalisant un montant de 42 392 \$, taxes non incluses.

Compte tenu du montant du contrat octroyé à ce fournisseur, la Municipalité se devait de procéder minimalement par demande de soumissions sur invitation écrite auprès d'au moins deux fournisseurs avec utilisation obligatoire d'un système de pondération et d'évaluation des offres.

Les non-conformités constatées contreviennent au cadre normatif de la Municipalité en matière de gestion contractuelle. Les justifications transmises par cette dernière ne permettent pas de modifier les constats de non-conformité.

... 2

Québec

Aile Chauveau, 4^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamh.gouv.qc.ca

Montréal

Tour de la Place-Victoria, 3^e étage
800, rue du Square-Victoria, bureau 3.16
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Conséquemment à ce qui précède, le Ministère s'est adressé à la Municipalité afin que celle-ci adopte la mise en place de mesures concrètes et raisonnables pour s'assurer du respect des lois et règlements en vigueur découlant de son cadre normatif. Ces mesures doivent respecter les trois principes sur lesquels devraient reposer toute décision et tout processus menant à l'adjudication d'un contrat, soit l'intégrité, l'équité et la transparence.

En réponse à cette demande, la Municipalité a transmis au Ministère un sommaire des mesures permettant de s'assurer du respect des lois et règlements en vigueur découlant de son cadre normatif

Les mesures adoptées par la Municipalité sont les suivantes :

- Mise à jour son règlement sur la gestion contractuelle et a adopté le règlement numéro 348 le 5 novembre 2018;
- Conclusion d'une entente de services annuels avec une firme d'avocats, permettant d'obtenir des conseils juridiques au besoin;
- Participation à diverses formations en lien avec l'Éthique, la déontologie et la gestion contractuelle;
- Engagement de la Direction générale à bien comprendre les règles d'octroi de contrats et à s'assurer, avant la conclusion de tout contrat, de respecter les lois applicables ainsi que son propre règlement sur la gestion contractuelle.


Du moment que ces mesures sont rigoureusement mises en application, le Ministère considère que la Municipalité a satisfait à sa demande.

Cette lettre constitue un avis qui vous est transmis en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Je vous enjoins de lire cette lettre à la prochaine séance ordinaire du conseil et de la rendre publique immédiatement de la manière prescrite pour la publication des avis publics de la Municipalité.

Je vous indique qu'en vertu de l'article 14.1 de la Loi précitée, le Ministère publiera la lettre sur son site Web.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



FG Frédéric Guay